ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juillet 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 3074)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N º 2419

présenté par Mme Bonnivard

ARTICLE 9

ÉTAT B

Mission « Action extérieure de l'État »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Auforications	ngiamant	Crédits de paiement annulés
Action de la France en Europe et dans le monde	0	+5 000 000	0	+5 000 000
Diplomatie culturelle et d'influence	+5 000 000	0	+5 000 000	0
Français à l'étranger et affaires consulaires	0	0	0	0
TOTAUX	+5 000 000	+5 000 000	+5 000 000	+5 000 000
SOLDE	0		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le principal opérateur chargé du Tourisme, Atout France, est particulièrement affecté par la crise sanitaire. Alors que ses activités sont fortement ralenties, l'opérateur s'est vu confier un redéploiement partiel de ses missions, sans subvention supplémentaire, pour accompagner la reprise du secteur du tourisme. Sur un budget de 5,3 millions d'euros fonds visas octroyés à Atout France

ART. 9 N° **2419**

en 2020 pour des opérations de promotion, il reste à ce stade 1,2 million d'euros à mobiliser sur la campagne domestique estivale, indispensable pour accompagner la reprise sur le marché domestique, et assurer la relance sur les marchés internationaux. Face à ces enjeux considérables, une campagne de communication sera nécessaire tout au long de l'année pour redonner envie de visiter le pays. Elle nécessite, au minimum, une mobilisation supplémentaire de l'opérateur à hauteur de 3 millions d'euros.

Cette campagne de promotion visera à soutenir la reprise de l'activité pour les vacances estivales, à inciter les départs pour les troisième et quatrième trimestres notamment dans les destinations recherchées à cette période (montagne, Outre-mer, etc.) Enfin, la destination France devra être renforcée auprès de tous les professionnels du tourisme et sur les réseaux sociaux et les médias.

Par ailleurs, le budget de l'opérateur est fortement réduit par la baisse du nombre de demandes de visas. En 2019, il avait bénéficié de 4,9 millions d'euros issus du produit des recettes sur les droits de visa. Pour compenser cette perte, cet amendement ouvre 2 millions d'euros supplémentaires.

Le présent amendement propose ainsi de doter l'action 7 Diplomatie économique et développement du tourisme du programme 185 Diplomatie culturelle et d'influence (qui porte la subvention pour charge de service public d'Atout France) de crédits supplémentaires à hauteur de 5 millions d'euros. Ces montants sont prélevés sur l'action 1, Coordination de l'action diplomatique, du programme 105 Action de la France en Europe et dans le monde. En effet, un tel transfert est cohérent en ce que cette action a été dotée par la loi de finances initiale de 92 millions d'euros de crédits dont 9,5 millions d'euros de crédits de protocole très faiblement consommés en raison de la crise sanitaire (annulation de déplacements et report à 2021 de plusieurs sommets internationaux).

Il convient de noter qu'Atout France mobilise déjà le reliquat de crédits fonds visas de 2019 non encore employés ainsi que des crédits de subvention publique redéployés pour cet effort de promotion.